



Conseil de sécurité

Distr. générale
13 avril 2018
Français
Original : arabe

Lettres identiques datées du 9 avril 2018, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, je tiens à vous informer de ce qui suit :

Au matin du 9 avril 2018, dans le cadre du terrorisme d'État qu'elles exercent et de l'appui soutenu qu'elles apportent aux groupes terroristes armés, et violant à dessein la résolution 350 (1974) du Conseil de sécurité relative à la séparation des forces ainsi que les résolutions du Conseil et les instruments internationaux concernant la lutte antiterroriste, les autorités d'occupation israéliennes ont mené une nouvelle agression contre le territoire syrien. Des avions israéliens de type F-15 qui se trouvaient dans l'espace aérien libanais ont tiré des missiles contre la base militaire de Tiyas dans la province de Homs. Les forces de défense aérienne syriennes ont pu en abattre un certain nombre. Plusieurs Syriens sont morts ou ont été blessés par suite de cette attaque.

Cette agression israélienne constitue indirectement une riposte, au vu des victoires remportées par l'Armée arabe syrienne, qui a expulsé les groupes terroristes armés de la banlieue de Damas, de la campagne environnante et d'autres zones syriennes, les empêchant ainsi de tuer des Syriens et d'enlever des civils dont ils se servent comme boucliers humains. En l'espace d'à peine trois mois, plus de 3 000 missiles se sont abattus sur la seule ville de Damas, faisant 155 morts et 865 blessés parmi les civils, des femmes et des enfants pour la plupart.

Israël n'aurait pas pu continuer de se comporter de manière agressive et dangereuse sans l'appui illimité et soutenu que lui apporte l'administration des États-Unis d'Amérique, une aide qui le décharge de toute responsabilité et lui permet de continuer de se livrer à un terrorisme d'État qui menace la paix et la sécurité régionales et internationales. Cette attaque n'aurait pas pu être menée sans le feu vert des États-Unis fondé sur les fabulations et mises en scène de leurs supplétifs qui ne trompent plus personne.

La République arabe syrienne met une fois de plus Israël en garde contre les lourdes conséquences de ses attaques et de son soutien constant aux organisations terroristes armées ainsi que de son occupation de territoires arabes, y compris le Golan syrien, et estime qu'il doit en assumer l'entière responsabilité. Elle affirme que les attaques répétées d'Israël dont elle fait l'objet n'ont pas réussi et ne parviendront pas à protéger les alliés d'Israël et les organisations terroristes qui lui servent de supplétifs. Elles ne pourront pas non plus empêcher l'Armée arabe syrienne d'enregistrer de nouvelles victoires contre le terrorisme.



La République arabe syrienne n'hésitera pas à exercer son droit de défendre son territoire, son peuple et sa souveraineté par tous les moyens cautionnés par la Charte des Nations Unies, le droit international et le droit international humanitaire.

La République arabe syrienne demande une fois de plus au Conseil de sécurité de s'acquitter des responsabilités qui sont les siennes en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, de condamner les agressions israéliennes flagrantes, de tenir Israël responsable de ces actes et de prendre de toute urgence des mesures strictes afin d'y mettre un terme.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Bashar **Ja'afari**
